

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 1 en date du 6 août 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-1, Document 1, page 3

Préambule :

« La présente demande comporte deux scénarios que SCGM aimerait faire approuver simultanément. Le premier scénario, celui qui est privilégié, est celui d'un forage directionnel qui reliera les deux rives du fleuve. Toutefois, SCGM souhaite obtenir en même temps l'approbation par la Régie d'un deuxième scénario qui lui permettrait de procéder à une tranchée ouverte, sans avoir à présenter un nouveau dossier, dans l'éventualité peu probable où le forage directionnel ne peut être réalisé. Cette alternative aurait pour effet d'ajouter un peu plus de sept millions de dollars au coût du projet. Une telle demande est rendue nécessaire compte tenu des délais serrés de réalisation du projet qui font en sorte qu'une nouvelle demande à la Régie mettrait en péril la date prévue de mise en gaz de la centrale de Bécancour. »

Questions :

- 3.1** Veuillez évaluer en terme de pourcentage la probabilité que le forage directionnel ne puisse être réalisé.
- 3.2** Dans l'hypothèse où le deuxième scénario doive être retenu, veuillez préciser les impacts techniques, économiques et tarifaires d'une telle éventualité.

Réponses :

- 3.1** Selon nos experts en forage, la probabilité d'insuccès du forage directionnel est évaluée à moins de 5 %.
- 3.2** Si nous devons mettre en œuvre le scénario de traversée du fleuve en tranchée ouverte nous aurons les impacts techniques suivants :
- la plupart des installations construites pour le forage directionnel; les chemins d'accès aux îles, les jetées sur le fleuve et le tuyau déjà assemblé seraient réutilisées ;

- le tuyau déjà assemblé serait bétonné ;
- des barges et des équipements d'excavation seraient utilisés pour procéder à l'excavation et au transport des matériaux excavés pour la tranchée ;
- des dynamiteurs seraient nécessaires pour casser le roc sous le lit du fleuve dans la partie sud ;
- des équipements spécialisés seraient requis pour tirer la conduite pré-assemblée sur la rive nord du fleuve dans la tranchée ;
- les équipements d'excavation et de transport seraient réutilisés pour remblayer la tranchée ;
- ces travaux respecteraient les exigences du Ministère de l'environnement du Québec (MENV) prévues dans le certificat d'autorisation qui sera émis à cet effet ; et
- ces travaux s'échelonnent de juin à décembre 2005

En ce qui concerne l'aspect économique, comme déjà mentionné à la pièce SCGM-1, document 1, page 19, un budget additionnel de 7,3 millions \$ serait requis afin de combler la différence de coûts pour la réalisation des travaux en tranchée ouverte.

Enfin, les impacts tarifaires, de même qu'une analyse de sensibilité, de cette alternative sont présentés à la pièce SCGM-1, document 1, pages 23 et 24.